

Après son installation, votre **système d'assainissement non collectif** ne doit pas être oublié. Il doit faire l'objet d'un **entretien régulier** et d'une **attention soutenue**. Cet entretien sera la meilleure **garantie d'un bon fonctionnement** de votre installation et **assurera sa longévité**.

Prescriptions particulières

Il est important, pour ne pas nuire au bon fonctionnement de la filière, de respecter les règles suivantes :

- Laisser accessibles tous les regards de la filière
- Laisser en zone enherbée la zone d'implantation du traitement
- Ne pas circuler, stationner, ou stocker des charges lourdes sur la filière
- Ne pas planter d'arbres ou arbustes à moins de 3m des ouvrages afin que les racines ne les détériorent pas

Entretien des ouvrages de prétraitement

Fosse toutes eaux et fosse septique

- Effectuer un contrôle visuel une fois par an
- En fonction de la hauteur de boues dans la fosse, effectuer une vidange (4 ans en moyenne). En pratique, une vidange doit s'effectuer dès que la hauteur des boues dans la fosse est supérieure à la moitié de la hauteur totale de la fosse.
- Effectuer la remise en eau dès la vidange effectuée.

Bac à graisses (le cas échéant)

- Effectuer un nettoyage régulier : écrémage de la couche de graisse 2 fois par an et vidange complète en même temps que la fosse.
- Effectuer un lavage au jet et remplir en eau claire dès la vidange effectuée.

Préfiltre (ou décolloïdeur, ou indicateur de fonctionnement)

- Vérifier visuellement tous les 3 mois l'absence de dépôts importants sur les matériaux filtrants et la clarté de l'effluent entrant. Dans le cas contraire, vidanger la fosse immédiatement.
- Retirer le matériau filtrant tous les 6 mois et le nettoyer au jet. Attention à ne pas relarguer les eaux de lavage vers le dispositif de traitement (risque de colmatage).
- Changer le matériau filtrant si nécessaire.

Entretien des autres ouvrages

Traitement

- Vérifier régulièrement (1fois/an) les regards de répartition, de bouclage et de collecte (le cas échéant) et s'assurer qu'ils ne sont pas colmatés ou engorgés.

Poste de relevage (le cas échéant)

- Vérifier périodiquement le bon fonctionnement du dispositif (installation électrique, état général du poste,...).
- Nettoyer 3 à 4 fois dans l'année la crépine, la poire de niveau et nettoyer la bache.

Exutoire (le cas échéant)

- Vérifier périodiquement le bon écoulement du rejet à l'exutoire.

Conseils pour un bon fonctionnement

Produits toxiques

- Le déversement de produits tels que white-spirit, huile, peinture, acide, soude, hydrocarbures, médicaments non utilisés (...) sont totalement proscrits, même en faible quantité.

Produits d'entretien

- Une utilisation normale d'eau de Javel, de détergents ou d'antibiotiques (à faible dose) ne perturbe pas le fonctionnement de la fosse.

Produits non biodégradables

- Une fosse toutes eaux n'est pas une poubelle, tous les produits du genre préservatifs, serviettes hygiéniques, couches, mégots de cigarettes, lingettes de nettoyage (...) ne doivent pas être jetés dans les toilettes.

Opérations de vidange

- Les vidanges doivent être réalisées par des entreprises spécialisées. A chaque vidange, l'entreprise doit fournir à l'utilisateur un document justificatif indiquant diverses informations (voir arrêté du 7 septembre 2009 sur les vidangeurs et les matières de vidange).

Problèmes	Causes et Remèdes possibles
Problèmes d'odeurs	
Mauvaises odeurs dans le logement	Absence de siphons au niveau des équipements domestiques Les siphons des appareils sanitaires sont secs ⇒ Faire couler régulièrement un peu d'eau dans chaque siphon (douche en particulier) Absence de ventilation primaire ou secondaire
Mauvaises odeurs à proximité des ouvrages d'assainissement	Vérifier s'il y a une ventilation pour évacuer les gaz de la fosse toutes eaux ou septique. Le diamètre de la canalisation est-il suffisant (100 mm minimum) ? Les canalisations ne sont-elles pas bouchées ? L'extracteur est-il bien placé (faîtage de l'habitation, loin des fenêtres ou VMC, en fonction des vents) ? Mauvaise circulation d'air dans le bac dégraisseur ou la fosse toutes eaux due à une hauteur excessive de dépôt de surface ⇒ Vidange à réaliser
Problèmes de colmatage	
Colmatage des canalisations	Obstruction par un corps étranger ? ⇒ Entretien à réaliser (curage) Pente insuffisante des canalisations ? Canalisations sous dimensionnées Absence de bac à graisse entre sortie des eaux usées et canalisation : dépôt de graisse
Préfiltre colmaté ou bacs dégraisseurs/fosses engorgés	Entretien non réalisé ou périodicité trop espacée ⇒ Vidange à réaliser Ouvrage sous dimensionné ou mauvaise conception des ouvrages
Colmatage des tuyaux d'épandage	Mauvaise répartition des eaux usées. Mauvais fonctionnement des ouvrages en amont (fosses) Sous dimensionnement ou mauvaise conception
Divers	
Présence de matières solides en aval de la fosse	Vidange de la fosse trop espacée Mauvais fonctionnement des ouvrages en amont (fosses) Sous dimensionnement ou mauvaise conception des ouvrages
Corrosion du béton des fosses (au-dessus du niveau d'eau)	Absence ou mauvaise conception / réalisation de la ventilation. Extracteur inefficace.
Regard de répartition (aval de la fosse) engorgé	Vidanges trop espacées de la fosse et/ou du bac dégraisseur Nettoyage insuffisant du préfiltre ⇒ Entretien à réaliser Sous dimensionnement ou mauvaise conception
Regard ou tés de bouclage engorgé	Dispositif de traitement colmaté ⇒ Curage des tuyaux Mauvaise conception : traitement non adapté à la nature du sol Mauvaise réalisation
Regard de collecte (aval du traitement) engorgé	Défaut d'étanchéité (Dispositif de traitement, regard de collecte, poste de relevage) Mauvaise évacuation du rejet (pente insuffisante, contre-pente....) Mauvais réglage de la pompe de relevage